Conditions Générales de Participation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION Concours Instagram « Voyage de rêve à Los Angeles »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Filmoramax**, dont le siège social est situé au **19 rue des Trois Pierres**, et joignable à l'adresse e-mail suivante : **info@filmoramax.com**.

Article 2 – Déroulement du concours

Le concours intitulé **« Voyage de rêve à Los Angeles »** se déroulera du **1 septembre 2025 à 17h00** au **5 octobre 2025 à 23h59**, heure de Paris. Le tirage au sort du gagnant aura lieu le **6 octobre 2025**.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de **18 ans ou plus** à la date de participation,
- Résidant en **France métropolitaine**.

La participation est **gratuite**, **sans obligation d'achat** et **illimitée**. Pour participer, les utilisateurs doivent :

- Aimer la publication dédiée au concours sur Instagram
- S'abonner au compte **@filmoramax**
- Identifier en commentaire la personne avec qui ils souhaitent partir
- Partager la publication en story (optionnel mais permet de **doubler les chances** de gagner – la story doit être visible par @filmoramax ou comporter une mention)

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations conformes, le **6 octobre 2025**.

Il sera informé via **message privé Instagram** et **mentionné en story** sur le compte @filmoramax.

Sans réponse sous **72 heures**, un nouveau tirage pourra être effectué.

Article 5 – Dotation

Le lot est un **séjour pour deux personnes à Los Angeles**, incluant :

- **2 billets d'avion pour Los Angeles au départ de Paris ou Lyon** durant la période de novembre, février ou mars pour un séjour variant entre 6 à 8 jours

 Le mode de transport (avion ou train) sera sélectionné par l'organisateur en fonction :

 - De la **ville de départ de préférence du gagnant (Paris ou Lyon)**.
 - Du **contexte tarifaire le plus avantageux** à la date de réservation. Le transfert vers l'aéroport ou la gare reste à la charge du gagnant.

- **2 entrées pour la visite du Warner Bros Studio**

Valeur totale estimée du lot : environ 930 € TTC.

Le lot **n'est ni remboursable, ni échangeable**.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation, de modification ou de report du séjour par les prestataires (hébergement, transport), ou en cas de circonstances exceptionnelles (cas de force majeure, restrictions sanitaires, etc.).

Article 7 – Modalités d’accès au règlement

Le présent règlement est accessible gratuitement via un lien disponible dans la bio du compte Instagram **@filmoramax** pendant toute la durée du concours et mis en ligne le jour du lancement du concours.

Article 8 – Données personnelles

Seules les données strictement nécessaires à la remise du lot (nom, prénom, e mail, coordonnées postales) seront demandées au gagnant.

Ces données **ne seront pas utilisées à des fins commerciales**, ni conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement du concours.